

QUÉBEC CRÉATIF AU MIPCOM

CANNES, DU 11 AU 14 OCTOBRE 2021



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION

Veuillez remplir et retourner le formulaire dûment signé avant le **20 août 2021**.

COORDONNÉES

Nom de l'entreprise exposante

Nom de l'entreprise à facturer (si différente de l'entreprise exposante)

Adresse

Ville/Province/Code postal

Personne-ressource pour l'organisation du marché

Courriel de la personne-ressource

Téléphone

OPTION ET TARIFS

Veuillez cocher un choix. Consultez l'avis à la clientèle pour plus de détails et pour connaître le tarif d'accréditation applicable.

Option Visiteur – Producteur ou distributeur	150 \$
Option Visiteur – Diffuseur	350 \$
Option Visiteur – « First Timer »	Gratuit
Option Table privée incluant une accréditation gratuite	2 000 \$

PARTICIPANTS

NOM ET PRÉNOM

FONCTION

COURRIEL

1.

2.

3.

4.

ACTIVITÉS

Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent à votre situation.

TÉLÉVISION

- Production
- Services de production
- Acquisition
- Distribution
- Autre (précisez) :

MULTIMÉDIA

- Production multimédia de commande
- Production multimédia de convergence
- Production audiovisuelle originale pour les nouvelles plateformes
- Services de production
- Autre (précisez) :

PRODUITS

Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent à votre situation.

TÉLÉVISION

- Arts de la scène/variétés
- Séries fiction/Téléfilms
- Émissions à caractère social/magazines
- Émissions pour enfant
- Films ou séries d'animation
- Formats
- Longs métrages
- Téléréalité
- Autre (précisez) :

PLATEFORMES

- Internet
- Mobiles
- Tablettes
- Réalité virtuelle (RV)/Réalité augmentée (RA)
- Autre (précisez) :

CONDITIONS

L'option Visiteur doit être acquittée en totalité, par débit préautorisé (DPA), dès réception de la facture.

Pour garantir la réservation d'une table privée, un dépôt de 25 % non remboursable du total de l'option choisie, payable uniquement par débit préautorisé (DPA), doit être acquitté en totalité, dès réception de la facture. Le solde du montant sera payable après le MIPCOM dans les 30 jours à la réception de la facture finale.

Le signataire du formulaire de demande de participation est redevable de la totalité du montant en cas d'annulation après le 27 août 2021. Si la SODEC ne peut pas confirmer la réservation par manque d'espace, le montant sera remboursé à l'entreprise.

Merci de cocher les cases suivantes :

En s'inscrivant au pavillon Québec créatif, l'entreprise s'engage à répondre à un sondage permettant de mesurer la qualité des services offerts et les retombées financières à la suite de sa participation au marché. Ce sondage annuel est strictement confidentiel et représente un indicateur de performance essentiel pour la SODEC et ses partenaires.

Vous avez lu et pris connaissance de la clause COVID-19 annexée au présent formulaire.

Le lien vers le service d'inscription en ligne au tarif ombrelle de l'organisateur du marché, Reed MIDEM, sera envoyé à la réception du formulaire dûment signé.

Apposer votre signature

Nom et prénom

Titre

Date

Veuillez transmettre votre formulaire signé par courriel à chloe.lafreniere@sodec.gouv.qc.ca.

RENSEIGNEMENTS

VÉRONIQUE LE SAYEC

DÉLÉGUÉE DES AFFAIRES
INTERNATIONALES

CHLOË LAFRENIÈRE

CORDONNATRICE AUX
AFFAIRES INTERNATIONALES

SODEC
905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 3V9

514 841-2209
veronique.lesayec@sodec.gouv.qc.ca

514 841-2341
chloe.lafreniere@sodec.gouv.qc.ca

À PROPOS DE LA SODEC

La SODEC est responsable des opérations internationales des entreprises qu'elle soutient dans le domaine de la télévision. Cette prise en charge des activités de promotion du secteur télévision dans les événements internationaux vise à maximiser la présence québécoise lors des manifestations commerciales et à offrir une meilleure coordination des activités et des actions de soutien dans ce secteur.

CONDITIONS PARTICULIÈRES COVID-19

En déposant une demande d'inscription en vertu de votre participation au MIPCOM sous l'ombrelle Québec créatif (« l'Événement ») impliquant un déplacement international en direction de Cannes, France (le « Déplacement »), le requérant (incluant son entreprise, ses employés ou mandataires liés au déplacement, le cas échéant) accepte et s'engage à respecter les conditions suivantes liées aux risques et limitations imposés par la situation sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 :

Le requérant, pour lui-même et pour tous ses employés et mandataires participant au déplacement international envisagé pour l'Événement :

- confirme que le Déplacement est permis en vertu de toutes règles sanitaires en vigueur au moment du départ, au Canada et sur le territoire visé, et qu'il a obtenu toute autorisation requise pour ce faire, si applicable;
- certifie que le Déplacement est nécessaire dans le cadre des activités du requérant;
- se conformera à toutes obligations de quarantaine en vigueur au Canada et sur le territoire visé;
- se conformera à toutes règles et normes des compagnies de transport retenues pour voyager en ce qui a trait aux mesures sanitaires;
- souscrira, pour tout employé ou mandataire, une assurance-voyage incluant les soins médicaux requis en cas de COVID-19.

Le requérant reconnaît que :

- la SODEC n'assume aucun dépassement de coût lié à l'Événement ou au Déplacement et, plus particulièrement, mais non limitativement, aucun frais lié à quelque prolongation de séjour, interruption de séjour, annulation d'activités, rapatriement ou autres frais dus à la COVID-19 encourus par toute personne liée à l'Événement et au Déplacement;
- la SODEC ne sera pas responsable, directement ou indirectement, de tout dommage ou préjudice pouvant découler de l'Événement et du Déplacement et pouvant être causé au requérant ou à toute personne, incluant tout dommage lié à la COVID-19;
- ces engagements et déclarations sont essentiels à l'acceptation de l'inscription du requérant à l'Événement par la SODEC et ils demeureront applicables pendant toute la durée du Déplacement et de l'Événement. Il est de la seule responsabilité du requérant d'effectuer toutes vérifications qui s'imposent à cet égard.